

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

## AMENDEMENT

N° AC183

présenté par

M. Balanant, Mme Bannier, Mme Mette, M. Croizier et M. Gumbs

-----

### ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de supprimer la possibilité de désignation de commissaires du Gouvernement dans les sociétés de l'audiovisuel public afin de maintenir la composition dérogatoire à l'ordonnance du 20 août 2014 de leur conseil d'administration.